

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 10 janvier 2020

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 21 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 20 janvier 2020

FINANCES ET FISCALITE – AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS BUDGETS VOTES EN M49

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marie-Paule MILLASSEAU à Florent SIMMONET, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Sylvette RIMBAUD à Romain DUPEYROU, Jacques TAPIN à Monique JOHNSON

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Charles-Antoine CHAVIER, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Patrick THOMAS, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Elisabeth BEAUVAIS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Marie-Paule MILLASSEAU, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Sylvette RIMBAUD, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200122-C05-01-2020-DE
Date de télétransmission : 22/01/2020
Date de réception préfecture : 22/01/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 20 JANVIER 2020

**FINANCES ET FISCALITE – AMORTISSEMENT DES BIENS CORPORELS ET INCORPORELS
BUDGETS VOTES EN M49**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu le plan comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 24 février 2014 fixant les durées d'amortissements des biens corporels et incorporels des budgets annexes votés en M49,

Vu la délibération du conseil d'agglomération en date du 16 décembre 2019 relatif au transfert de l'actif et du passif des budgets annexes « eau » des communes de Mauzé sur le Mignon et La Foye Monjault suite à la prise de compétence « eau » au 1er janvier 2020 par la CAN,

Considérant que la dissolution au 1er janvier 2020 du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) et du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance (SIEPDEP VC) entraîne le transfert de droit de leur actif et passif respectifs,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les durées d'amortissement conformément aux annexes jointes à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200122-C05-01-2020-DE
Date de télétransmission : 22/01/2020
Date de réception préfecture : 22/01/2020

ANNEXE 1

AMORTISSEMENT APPLICABLES AUX BIENS TRANSFÉRÉS DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER (SEV)

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an 500,00 €

<u>Biens ou catégories de biens amortis</u>	<u>Durée</u>
- Travaux de réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable à Magné et Coulon	20 ans
- Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
- Brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans
- Constructions et bâtiments durables (en fonction du type de construction)	80 ans ou 40 ans
- Bâtiments légers, abris	15 ans
- Agencement et aménagement des terrains et des constructions, installations électriques et téléphonique, etc	15 ans
- Réseaux d'eau	60 ans
- Ouvrages lourds (station, usine...)	60 ans
- Ouvrages courants tels que bassins de décantation, d'oxygénation etc	30 ans
- Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adductions d'eau (dont changement branchements plomb)	40 ans
- Installations complexes ou spécialisées, traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation) installations de ventilation etc	15 ans
- Ouvrages de régulations (électroniques, capteurs, débitmètres, etc)	8 ans
- Matériel et outillage industriel	10 ans
- Petit outillage industriel	5 ans
- Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes et matériels roulants	10 ans
- Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7 ans
- Mobilier de bureau	15 ans
- Matériel de bureau et bureautique	10 ans
- Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux, matériel hi-fi et audiovisuel	5 ans
- Matériel informatique lié à l'activité de bureau	3 ans

ANNEXE 2

AMORTISSEMENT APPLICABLES AUX BIENS TRANSFÉRÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VALLÉE DE LA COURANCE (SIEPDEP VC)

<u>Biens ou catégories de biens amortis</u>	<u>Durée</u>
- Frais d'études, brevets, licences	2 ans
- Matériel informatique et matériel de bureau	5 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel industriel	15 ans
- Matériel spécifique d'exploitation	15 ans
- Bâtiments administratifs	20 ans
- Aménagements de bâtiments	20 ans
- Aménagements de terrains	50 ans
- Constructions et bâtiments	50 ans
- Réseaux d'adduction d'eau	50 ans

ANNEXE 3

AMORTISSEMENT APPLICABLES AUX BIENS TRANSFÉRÉS DU BUDGET ANNEXE « EAU » DE LA COMMUNE DE MAUZÉ SUR LE MIGNON

<u>Biens ou catégories de biens amortis</u>	<u>Durée</u>
- Logiciels informatiques	2 ans
- Ordinateurs	5 ans
- Petit matériel	5 ans
- Compteurs électriques	5 ans
- Matériel électropompe	15 ans
- Véhicules	4 ans
- Réservoir – Château d'eau	80 ans
- Clôture château d'eau	5 ans
- Station de pompage	20 ans
- Canalisations	60 ans

AMORTISSEMENT APPLICABLES AUX BIENS TRANSFÉRÉS DU BUDGET ANNEXE « EAU » DE LA COMMUNE DE LA FOYE MONJAUULT

<u>Biens ou catégories de biens amortis</u>	<u>Durée</u>
- Gros travaux	40 ans

ANNEXE 4

AMORTISSEMENT APPLICABLES A TOUS LES BIENS DES BUDGETS ANNEXES VOTÉS EN M49 (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE) ACQUIS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

<u>Biens ou catégories de biens amortis</u>	<u>Durée</u>
- Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
- Brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans
- Châteaux d'eau	80 ans
- Bâtiments légers, abris	15 ans
- Agencement et aménagement des terrains et des constructions, installations électriques et téléphoniques, etc	15 ans
- Réseaux d'assainissement	40 ans
- Réseaux d'eau	60 ans
- Ouvrages lourds (station, usine...)	30 ans
- Ouvrages courants tels que bassins de décantation, d'oxygénation etc	30 ans
- Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	30 ans
- Installations techniques, complexes ou spécialisées, traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation) installations de ventilation etc	15 ans
- Matériel de régulations (électroniques, capteurs, débitmètres, etc)	8 ans
- Matériel et outillage industriel (pompes, compteurs...)	10 ans
- Petit matériel industriel	5 ans
- Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes et matériels roulants	10 ans
- Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7 ans
- Mobilier de bureau	15 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel hi-fi et audiovisuel	5 ans
- Matériel informatique	3 ans